

Berne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **41 (1953)**

Heft 809

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268005>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Protestation envoyée à la presse
par l'Association vaudoise

L'Association vaudoise pour le suffrage féminin, vivement émue par les affirmations notoires contraires aux faits qui ont été utilisés par les adversaires du suffrage féminin au cours de la campagne qui a précédé la votation des 6 et 7 juin, proteste avec énergie contre le fait que 17.967 électeurs refusent les droits politiques réclamés par 35.972 femmes de Genève.

Assemblée de la Section de Montreux

L'assemblée générale du Suffrage féminin, groupe de Montreux, a eu lieu le 28 mai.

Un public sympathique et compréhensif se trouvait réuni dans l'un des hospitaliers locaux de l'Hôtel Helvétie.

Mlle Hilda Jomini, présidente, fit un tour d'horizon rapide. Elle évoqua le passé, parla du présent, et considéra l'avenir avec une note optimiste: le temps marche, sans arrêt, mais l'intérêt suffragiste avance aussi et il faut «attendre» avec patience et espoir quand même.

Puis la trésorière, Mlle Charlotte Rossinger, donna lecture des comptes. La caisse est modeste, mais elle est en bonnes mains. La trésorière et les vérificateurs des comptes, Mmes Oulevay et Duplan, furent remerciés de leur intérêt et de leur travail.

Les deux artistes lausannoises, Mmes Jacquot-Dubois et Benz-Tissot, terminèrent la soirée. Ce fut un délassément et un plaisir d'entendre des vieilles chansons françaises, et quelques-unes de Jean Tranchant. La voix et le piano s'harmonisaient admirablement.

Mlle Jomini, dans un chaleureux merci, exprima le désir de revoir ces sympathiques artistes dans une future assemblée générale du Suffrage montreuvois. La Riviera vaudoise les accueillera toujours avec joie et reconnaissance.

C'est autour de la traditionnelle tasse de thé que la soirée se termina très agréablement. Dans cette atmosphère du Suffrage féminin, l'on se sentait tout à fait en famille.

Suite de la chronique vaudoise p. 28, col. 1

GENÈVE

La présidente et le comité de l'association genevoise ont reçu une abondante gerbe de messages de sympathie et de confiance en l'avenir, adressés à la Suisse et de l'étranger, après l'échec du 7 juin.

De nombreuses suggestions ont été faites aussi pour poursuivre l'action en faveur du suffrage; maints correspondants proposent de renoncer à la seule propagande et à la persuasion et de les remplacer par des manifestations de résistance passive, comme le recommande d'ailleurs le journal l'Essor, dans son article sur la récente votation.

Le comité étudie ces diverses propositions afin de choisir les meilleures et les plus efficaces pour les soumettre à ses membres.

*

M. de Félice annonce le dépôt d'un projet de loi «tendant à remplacer par des dispositions permanentes les dispositions de la loi sur les allocations familiales pour le personnel féminin de maison».

core celle de Mlle Nelly Verbeke, sur les *foyers d'accueil* (Belgique).

La dernière journée du congrès a permis d'achever la discussion et après des débats parfois passionnés, de voter, sans opposition, des résolutions qui, après amendement, ont la teneur suivante:

Résolutions votées

Le congrès:

A. 1) constate que l'immense majorité des contaminations vénériennes ne sont pas strictement dues à la prostitution, ce qui prive d'une efficacité pratique quelconque toute mesure sanitaire limitée aux prostituées, y compris le fichier sanitaire et social de la prostitution;

2) appelle tous les Etats qui conservent le système des maisons de tolérance ou des règlements spéciaux relatifs aux prostituées, à fermer les unes et abolir les autres;

3) souligne que ces mesures doivent être complétées par une interdiction absolue de toute maison de prostitution et par une répression sévère du proxénétisme sous toutes ses formes, exercée par les tribunaux aidés par une police de droit commun, composée d'hommes et de femmes;

4) insiste auprès des Etats pour qu'ils accordent leur législation avec la Convention internationale pour la répression de la traite des personnes et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

Nos suffragistes à l'œuvre

Assemblée de protestation
après le scrutin des 6 et 7 juin 1953

L'Association genevoise avait organisé, à la Salle communale de Plainpalais, le 17 juin, une grande assemblée de protestation contre le verdict des électeurs, les 6 et 7 juin.

Tout à tour, divers orateurs ont exprimé leurs sentiments. Tout d'abord, la présidente, Me Kammacher a remercié les 13.500 électeurs qui ont bien voulu soutenir la revendication suffragiste et elle a souligné que le corps électoral avait pris une sorte d'engagement moral en ne protestant pas contre la consultation organisée pour le 30 novembre, il semblait admettre que, si les femmes désiraient les droits politiques, on n'avait plus de raisons de les refuser. Et cependant les adversaires du projet ont déclenché une violente campagne, usant d'arguments calomnieux. S'ils n'avaient pas protesté contre l'organisation de la consultation, c'est qu'ils étaient persuadés de l'opinion négative de la population féminine. Une fois démentis, ils ont déversé leur éloquence contre nous.

Elle donne enfin lecture des messages de confiance, adressés d'Afrique du Sud, par la présidente suisse, Mme Eric Choisy et par M. Ganter, au service militaire.

Puis M. Pierre Guinand, député et président des Intérêts de Genève, réprovoque les procédés et le ton employés par les adversaires du suffrage féminin et affirme sa conviction de la nécessité de la collaboration féminine pour le plus grand bien de notre patrie.

M. Aldo Dami, journaliste, fait ressortir avec beaucoup d'esprit, les incohérences et les contradictions qui caractérisent les arguments antisuffragistes. Pour lui, puisque les électeurs sont intraitables, il faut passer à l'action directe: grève d'impôts,

boycottage des services civils et civiques, résistance passive, etc.

Me Georges Borel, Conseiller national, stigmatisa avec véhémence les moyens utilisés pour frapper et effrayer l'électeur et il rapporta la réflexion d'un Conseiller neuchâtelois: «ce scrutin a créé, à Genève, une situation révolutionnaire».

Enfin, Me Antoinette Quinche, présidente du Comité d'action suisse pour le suffrage féminin, déclara que les femmes suisses ne peuvent admettre le verdict des 6 et 7 juin. Cette loi, devant laquelle on veut qu'elles s'inclinent, elles ne l'ont pas faite, ni votée, alors pourquoi s'y soumettraient-elles?

A l'issue de cette manifestation, l'assemblée a voté à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée publique réunie à la Salle communale de Plainpalais pour commenter les résultats du scrutin des 6 et 7 juin:

Exprime sans réserve sa confiance dans le succès final du suffrage féminin à Genève et en Suisse, condition indispensable au développement harmonieux de notre vie civique et nationale;

Proteste contre la campagne inadmissible menée par certains adversaires, visant à déconsidérer les femmes et à nier systématiquement l'importance de leur rôle social;

S'élève contre le fait anormal que dans une démocratie aussi évoluée que la nôtre, 18.000 hommes puissent refuser le droit de vote à 36.000 femmes qui l'ont demandé;

Demande aux électeurs de Genève de faire droit dans un proche avenir à la volonté exprimée par les femmes, d'assumer leurs pleines responsabilités de citoyennes.

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Il vous intéressera de savoir qu'au début de mai, plus de 11.000 demandes de réintégration dans le droit de cité suisse avaient été présentées au Département fédéral de justice et police. Pour faire face au surcroît de travail que ces demandes occasionnaient, ce Département a dû engager une trentaine de surnuméraires. Lors de la session de juin des Chambres, il demandait un crédit supplémentaire de fr. 75.000 comme acompte pour la cou-

verture des frais.

Nous recommandons à nouveau à toute personne qui connaît des Suissesses qui ont perdu leur nationalité par mariage, d'attirer leur attention sur la possibilité qui se présente à elles de réintégrer leur droit de cité suisse au cours de l'année 1953 seulement.

Nous rappelons que dans certains cas cette réintégration amène la perte de la nationalité obtenue par mariage.

Glané dans la presse...

Parmi les leçons que l'on peut tirer de la votation genevoise des 6 et 7 juin, retenons qu'il n'y a pas lieu de multiplier en Suisse les consultations féminines, puisqu'elles servent seulement à stimuler l'activité des adversaires du suffrage.

(Schweizer Frauenblatt, 19 juin)

B. Convaincu que parmi les causes importantes de prostitution se trouvent des facteurs économiques et sociaux,

demande aux Pouvoirs publics de prendre des mesures pour les combattre efficacement, attire l'attention de l'opinion publique sur l'importance de la demande masculine,

souhaite que les causes et les conséquences psychologiques et morales de la prostitution soient étudiées chez l'homme et la femme.

C. Tout en rendant hommage au dévouement des personnes qui consacrent leur vie au reclassement dans la vie sociale des victimes de la prostitution,

affirme que ce reclassement revêt une portée sociale durable dans les seuls pays qui ont aboli la réglementation de la prostitution et dans la mesure où les gouvernements apportent une aide efficace à ce reclassement de sorte que la femme réadaptée à la vie sociale ne soit pas automatiquement remplacée par une autre.

Réunion publique et réceptions

A côté des séances de travail, une réunion publique organisée à la grande salle de la société de géographie, sur la prostitution devant la conscience moderne a permis d'entendre Mrs Corbett-Ashby, co-présidente honoraire de l'Alliance internationale des femmes, M. le député Frugier, rapporteur (et adversaire) des projets de lois tendant à la réouverture des maisons de tolérance, M. le

La Commission de la condition de la femme aux Nations Unies change de présidente

A la septième session de la Commission de la condition de la femme qui s'est tenue en mars-avril derniers, à New-York, Mlle Minerva Bernardino, déléguée de la République dominicaine et vice-présidente du Conseil international des femmes, a été nommée présidente, en remplacement de Mme Le fauchoux (France), qui avait occupé ces fonctions pendant les trois dernières années.

pasteur Jean Lasserre, courageux luttant, récemment condamné par un tribunal français pour avoir signalé publiquement la corruption de la police des mœurs, M. le juge Frankignoul, président de la Ligue abolitionniste belge et M. Paul Gamehling, professeur à la Faculté de droit de Paris et président du Cartel d'action morale et sociale, sous la présidence du Dr Sicard de Plauzoles, président de la Ligue française des droits de l'homme.

Les membres du congrès ont beaucoup apprécié la réception qui leur a été offerte dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, par la municipalité de Paris.

Mentionnons encore la visite au Musée des arts décoratifs à la rétrospective des vitraux français du XI^e au XVI^e siècle, commentée à l'intention spéciale du congrès par une femme, dont tous les congressistes ont admiré l'érudition.

Avant et après le congrès se sont tenues des réunions du Comité international de la F. A. I. et de l'assemblée générale. On s'y est félicité du travail accompli, tout en déplorant la modicité des ressources du mouvement qui réduit sensiblement son action. Précurseur dans le domaine de l'égalité des sexes, la F. A. I. se réjouit de l'écho que ses principes ont trouvé dans le monde entier. Mais des intérêts sordides s'opposent encore au triomphe total de l'abolitionnisme. Pour vaincre définitivement, la F. A. I. doit trouver de nouveaux appuis. Th. de Félice.

BALE

Adresse aux femmes de Genève

Genevoises,

A Bâle, nous avons suivi votre campagne pour la consultation des femmes et nous avons appris avec enthousiasme le résultat obtenu le 30 novembre.

Nous espérons que, puisqu'après des dizaines d'années d'effort, vous avez épuisé les possibilités légales et n'avez essuyé que des échecs, vous saisissez le seul moyen qui vous reste: la démonstration.

Si la propagande n'arrive pas au but, si le désir clairement exprimé par une majorité énorme peut être ignoré par le corps électoral, il faut essayer autre chose: lorsque les femmes de Genève défileront dans les rues, en réclamant les droits que la démocratie leur refuse, alors se décidera-t-on à les écouter.

Nos électeurs peut-être réfléchiront lorsque les femmes et les jeunes filles ne s'engageront plus au service militaire volontaire, ne répondront plus si l'on fait appel à leur bonne volonté et ne payeront plus leurs impôts.

Les Bâloises seront éligibles dans les tribunaux

Les Bâloises sont, depuis le début de janvier, éligibles dans les tribunaux. Voici l'article qui les concerne dans la nouvelle loi sur l'organisation des tribunaux:

«Sont éligibles comme juges ou comme suppléantes, les Suisses du sexe masculin habitant le canton, jouissant de leurs droits civiques dans le canton, ainsi que les Suissesses qui sont dignes de leurs droits de bourgeoisie et qui remplissent les exigences réclamées aux hommes pour la jouissance des droits civiques».

L'élection de femmes dans les tribunaux sera faite le plus rapidement possible, certains députés ayant déjà proposé l'augmentation du nombre des juges et suppléants.

FRIBOURG

La communauté protestante de Morat a refusé, le 14 juin, le suffrage féminin dans la paroisse, aux paroissiennes qui l'avaient demandé par pétition. Sur 1457 votants, 302 seulement se sont dérangés: 178 ont voté non, 122 ont voté oui.

Oh! charité évangélique!

BERNE

La section bernoise a tenu sa rencontre estivale au Dählhölzli, le 1er juillet. A l'ordre du jour, des rapports sur la collecte des signatures pour l'initiative en faveur du suffrage féminin communal par Mlle M. Bochlen, Dr, présidente du comité d'action, par Mlle Rose Egnet, de La Neuveville, présidente du comité de l'initiative du Jura et par Mmes Dora Hug et Anna Peter. A suivi le rapport sur l'assemblée de La Chaux-de-Fonds.

La séance était précédée d'un souper.

Groupe romand

Le groupe romand s'est réuni, le 26 juin, au Schweizerhaus, pour un souper amical. Sa prochaine séance est fixée au vendredi 4 septembre.

BAEHLER
teinturier - nettoyeur tout

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
M^{me} Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Pour être bien servie,
la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5% Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère"